

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de LIMEUIL



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-quatre le 10 décembre
Présents : 8 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
date de convocation du Conseil municipal : le 05/12/2024

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Francis MARIN - Nicole HULOT – Romain DELTEIL - Éric HERVÉ –
Laurence GAREL - Jean-Michel LABROUSSE - Johannes VAN STRIEN

ABSENTS : Adeline RAIMBAULT a donné procuration à Johannes VAN STRIEN
Benoît BOUSSQUET a donné procuration à Romain DELTEIL
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence GAREL

Secrétaire de séance : Jean-Michel LABROUSSE

Début de séance 20h00

Présentation du dispositif ATCHOUM par Manon MONTOULIEU

Madame Manon MONTOULIEU (agent de la communauté de communes) présente au conseil municipal le dispositif ATCHOUM qui est une solution de trajet solidaire et de covoiturage qui est mis en place par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme. Une plateforme de mise en relation entre passager et conducteur pour faire du covoiturage et du transport solidaire à la demande pour les rendez-vous médicaux, activités de loisirs, faire ses courses, se rendre à son travail ou à un entretien d'embauche.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du 14 novembre 2024.

1 – Don du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un don du Comité des Fêtes de Limeuil d'un montant de 154,18 € pour la participation à la SACEM pour le repas de la Grande Table du Confluent qui a eu lieu le 11 août 2024 sur la Place du Port.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le montant de ce don.

2 – Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose de renouveler l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants :

- acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération,
- autorisent Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

3 – Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour le remplacement des huisseries de l'ancienne maison Linares bâtiment château

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être demandé une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2025.

Il propose de demander une subvention pour le remplacement des huisseries de l'ancienne maison LINARES bâtiment « château ».

Le montant des travaux s'élève à : 28 298,00€ HT soit 29 854,39 € TTC

Subvention DETR (40%) :	11 319,20 €
Subvention FEC (20%) :	5 659,60 €
Autofinancement :	11 319,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour demander une subvention au titre de la DETR 2025 pour le changement des huisseries de l'ancienne maison LINARES bâtiment « Château ».

3-01 -1 Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'aménagement de l'entrée Ouest du Bourg - RD 31 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de l'entrée Ouest du Bourg – RD31

Il propose de demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025.

Le montant de ces travaux s'élève à :

Tranche 1 : Aménagement de l'entrée Ouest du Bourg – RD 31 :	337 198,50 € HT
Tranche 2 : Aménagement du carrefour de la route du Touron – RD 31 :	110 955,00 € HT
Total :	448 153,50 € HT

Il présente le plan de financement comme suit :

Subvention DETR (40%) :	179 261 ,40 €
Conseil Général (20%) - plafonné à 400 000 €	80 000 ,00 €
Autofinancement :	188 892 ,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le plan de financement proposé et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention DETR au taux de 40%.

4 – Demande de subvention au titre du FEC pour le remplacement des huisseries de l'ancienne maison Linares bâtiment château :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être demandé une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Equipement des Communes.

Il propose de demander une subvention au titre du FEC pour le remplacement des huisseries de l'ancienne maison LINARES bâtiment « château ».

Le montant des travaux s'élève à : 28 298,00€ HT soit 29 854,39 € TTC

Subvention FEC (20%) :	5 659,60 €
Subvention DETR (40%) :	11 319,20 €
Autofinancement :	11 319,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, mandate Monsieur le Maire pour demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FEC pour le changement des huisseries de l'ancienne maison LINARES bâtiment « Château ».

4 –01 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de l'entrée du Bourg Ouest – RD31

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être demandé une subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de l'entrée Ouest du Bourg – RD31

Il propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental

Le montant de ces travaux s'élève à :

Tranche 1 : Aménagement de l'entrée Ouest du Bourg – RD 31 :	337 198,50 € HT
Tranche 2 : Aménagement du carrefour de la route du Touron – RD 31 :	110 955,00 € HT
Total :	448 153,50 € HT

Il présente le plan de financement comme suit :

Conseil Général (20%) - plafonné à 400 000 € :	80 000,00 €
Subvention DETR (40%) :	179 261 ,40 €
Autofinancement :	188 892,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le plan de financement proposé et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

5 – Convention d'adhésion au risque prévoyance

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque "Prévoyance", à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent.

L'article L.827-7 du code général de la fonction publique confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire qui est de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui les ont mandatés, une convention de participation couvrant le risque « prévoyance ».

Par conséquent, en mars 2024, le CDG 24 a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée avec les CDG 19-23-47-64-87 en vue de conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance » au profit des collectivités et établissements publics du département de la Dordogne l'ayant sollicité.

Il indique qu'à l'issue de la procédure de consultation, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement MNT / RELYENS, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire précise que la commune de Limeuil avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 24, après consultation du Comité Social Territorial, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu.

Il précise également que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de la collectivité ont le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhèrent au contrat, perçoivent la participation financière de l'employeur.

Au vu de ces éléments, le Maire propose, l'adhésion de la collectivité à ladite convention de participation, pour le risque "Prévoyance", à compter du 01/01/2025

Il propose de fixer à 20,00 € par mois et par agent au prorata du nombre d'heures la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance".

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT – RELYENS, à compter du 01/01/2025 ;
- d'accorder la participation financière de l'employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat issu de la présente convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents ;

6 – Subvention aux restos du coeur :

L'antenne des Restos du cœur du Bugue étant fermée c'est l'antenne de la Coulounieix Chamiers qui fait un passage par semaine. Afin de permettre aux bénéficiaires du secteur de profiter de la subvention de Limeuil il est décidé de déposer à la Croix Rouge du Bugue des produits alimentaires et des produits d'entretien et de toilette pour un montant de 350,00 €.

7 – Indemnité de fonction à un conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 23 janvier 2023, il a été décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice de fonctions des 1^{er} et 2^{ème} adjoints au taux de 100% de 9,9% et à la 3^{ème} Adjointe au taux de 60% de 9,9% de l'indice terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} février 2023.

Aujourd'hui Madame la 3^{ème} Adjointe ne peut plus assurer toutes les fonctions qui lui ont été attribuées en début de mandat, elle décide de ne plus percevoir son indemnité à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose d'allouer à un conseiller municipal qui a une délégation une indemnité de fonction et de fixer le montant au taux de 60% de 9,9% de l'indice terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « pour » 0 voix « contre » et 1 « abstention » accepte la proposition de Monsieur le Maire.

8– Prix de vente des parcelles aux familles POURTIER et FRANCOIS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente des parcelles aux familles POURTIER et FRANCOIS à 1,50€ le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et décide que les frais de notaire seront à la charge des acheteurs.

Informations diverses

Les décorations de Noël ont été posées par les employés communaux.

Le bénéfice des horodateurs pour l'année 2024 s'élève à 88 883,50 €

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 18 janvier à 15 h 30 dans la salle du château

La séance est levée à 21H55

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel LABROUSSE

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ